

Communiqué concernant l'extension de l'unité de méthanisation de Gannedel

La Chapelle de Brain, le 04/03/2023

Nous, habitantes et habitants de la Chapelle de Brain et des environs, nous opposons à l'extension du méthaniseur situé à Gannedel, en bordure d'un site Natura 2000.

En effet, dans le village de Gannedel, une unité de méthanisation agricole (1) a été implantée et fonctionne depuis 2021. Sa capacité est à ce jour de 29.9 tonnes d'intrants par jour. Une demande d'enregistrement a été déposée par le gérant de cette société, la SARL BIO2G, afin d'accroître sa capacité de production à 39.9 tonnes par jour, de modifier la nature des intrants (eaux brunes, fumier, matières végétales, autorisation pour le contenu des estomacs de bovins d'abattoirs) et leur provenance avec l'autorisation d'intrants extérieurs à la ferme.

Ce projet donne lieu à une **consultation publique ouverte entre le 6 mars et le 3 avril** prochain. Notre position, comme celle de nombreux riverain-es, est celle-ci : **NON à cette extension.**

Nous sommes en effet certain-es de l'erreur politique qui consiste à encourager ce type de méthanisation agricole non raisonnée, pratiquée par des sociétés agricoles qui pratiquent une agriculture intensive, sans réflexion sur leurs externalités. Nos motivations sont les suivantes en ce qui concerne la méthanisation telle que pratiquée dans des exploitations déjà intensives comme celle du village de Gannedel :

- Cette pratique **dévoie la mission première de l'agriculture** qui est l'alimentation, consacre des terres à la production de cultures pour la méthanisation et, ce faisant crée de l'inflation sur les matières agricoles et les produits alimentaires, et empêche la possibilité de produire une alimentation locale ;
- Elle ne fait qu'**accroître les grandes exploitations** au détriment de l'implantation de jeunes agriculteurs et agricultrices, ou de modèles de fermes plus petites et plus respectueuses de l'environnement. Elle encourage donc un modèle productiviste, délétère pour l'environnement : encore plus de pesticides, d'appauvrissement et d'érosion des sols, toujours moins de haies et de biodiversité...
- Les **risques sanitaires liés à l'épandage du digestat** issu de la méthanisation ne sont pas maîtrisés. Nous craignons la prolifération de certaines bactéries, la transmission de pathogènes aux animaux sauvages, aux animaux d'élevage voire aux populations humaines et l'augmentation de l'antibiorésistance. Malgré tout, l'entreprise en question demande une dérogation d'hygiénisation qui limiterait pourtant la présence de pathogènes alors même qu'elle décrit comme intrants possibles le contenu des estomacs de bovins en provenance des abattoirs
- Elle développe des **nuisances pour les riverains** (destruction du paysage, ruissellement et inondations par artificialisation des sols, pollution de l'air, risque d'explosion, augmentation des transports ...).

(1) site de transformation en gaz de cultures dédiées et de déjections animales, parfois de produits agroalimentaires et de déchets issus des abattoirs

- Elle crée un **risque pour les espaces sensibles** comme le marais de Gannedel (classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, relevant de Natura 2000). La zone d'épandage de Massérac se trouve également à proximité des zones de captage d'eau potable pour 20 000 habitant-es.

- Elle souffre d'une **insuffisance de garanties de contrôle** des installations, de la nature des intrants et de celle du digestat.

- Elle **ne saurait être « une énergie verte »**. Elle participe d'abord à la destruction de notre environnement par la pollution de l'air, des sols, de l'eau. Il faut prendre en compte la production de cultures dédiées. Avec la construction du site de méthanisation, l'artificialisation de ses sols, son fonctionnement, transport, les fuites fréquentes de méthane dans l'atmosphère, cette méthanisation n'est pas une réponse au réchauffement climatique.

Cette unité de méthanisation de Gannedel est l'illustration criante de ces méfaits. Quels que soient les arguments de ses sympathisants, **la généralisation de la méthanisation telle que faite à Gannedel ne peut concilier les véritables enjeux de transformation du monde agricole** (diffusion des pratiques agroécologiques, rémunération juste des producteurs et productrices, désindustrialisation de l'élevage, relocalisation de notre production alimentaire...) **et les enjeux de production d'énergie plus durable**.

Aussi, le 19 mars prochain (14h), nous vous donnons rendez-vous à Gannedel pour s'informer, échanger ensemble, se rassembler. Mobilisons-nous ! Toutes et tous concerné-es, en mairie de la Chapelle-de-Brain, par courrier à la préfecture ou par internet (<http://www.lachapelledebrain.fr/2023/02/avis-denquete-publique/>), répondez à la consultation. Vous avez entre le 6 mars et le 3 avril 2023.

La Feuille, Collectif Sans Pesticides Port de Roche, Eaux et Rivières de Bretagne, La Confédération Paysanne 35, Bretagne Vivante, Collectif National Vigilance Méthanisation, Connexion paysanne, Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest, Collectif sans pesticides Massérac